

Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF)

*Avis et recommandations
du comité consultatif*

pour le comité directeur sur le futur RADF

25 février 2008

25 février 2008

Le comité consultatif pour la révision du Règlement sur les normes d'intervention en forêt (RNI) et sa transformation en règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF), constitué de madame Nicole Huybens (Université du Québec à Chicoutimi) et de messieurs André Bouchard (Université de Montréal) et Luc Bouthillier (Université Laval), émet l'avis suivant après 4 réunions conjointes avec le comité directeur.

Nous estimons, à ce moment du processus, qui va se dérouler jusqu'en 2010, que les personnes au sein du ministère des Ressources naturelles et de la Faune chargées de modifier le RNI agissent avec professionnalisme et minutie. Nous sommes actuellement persuadés que le processus de révision, tel qu'il est entamé, est de nature à modifier le RNI dans le sens de l'aménagement forestier durable. De plus, nous constatons une volonté réelle d'inscrire cette nouvelle réglementation dans une philosophie de gestion par objectifs tout en maintenant l'intention de réduire les frais administratifs associés à cette réglementation.

Le travail réalisé par les sous-comités a permis l'élaboration d'une centaine de fiches éclairant les décisions à prendre pour modifier la façon dont la forêt québécoise doit être préservée et aménagée. Nous avons pu constater que la plupart des problématiques ont été traitées en tenant compte d'enjeux économiques, environnementaux et sociaux liés aux thèmes traités.

Plusieurs consultations sont prévues tant à l'intérieur du Ministère qu'à l'extérieur. Ces processus devront permettre aux intervenants de prendre connaissance des documents, de les analyser et de faire part de leurs préoccupations. Les modifications profondes que l'on peut attendre de tels processus de consultation nécessitent la mise en place d'un processus de prise de décision complexe et itératif. Les fiches, telles que nous avons pu en prendre connaissance, ne sont évidemment pas parfaites, elles ne peuvent en aucun cas le devenir, mais par contre, elles seront améliorées au fil du temps et des interventions des acteurs. Actuellement, ces fiches représentent donc un bon point de départ.

Afin de bonifier ces fiches, nous avons fait des remarques au comité directeur qui ont été fidèlement retranscrites dans les procès-verbaux des réunions. Nous pouvons, de manière générale, citer les maladroites de langage parfois qui pourraient faire douter des intentions du Ministère. Nous souhaiterions également une meilleure harmonisation des définitions derrière les différents pôles du développement durable à travers l'ensemble des fiches. Certaines fiches sont aussi très redondantes, ce qui n'est pas un problème pour cette première étape, mais qui devra être modifié pour les étapes de consultation publique. Cette redondance inévitable, étant donné les liens existants entre les problématiques en forêt, doit être clarifiée pour éviter un sentiment de confusion et de brouillon. Les

liens entre les problématiques sont difficiles. Ils rendent parfois certaines propositions incohérentes. Néanmoins, c'est le propre d'une réalité complexe et il s'agit de bien les mettre en évidence pour montrer aussi que les décisions à prendre sont complexes.

Enfin, les aspects sociaux du développement durable ne prennent pas assez en considération les émotions, l'imaginaire et la spiritualité qui lient les hommes à la nature et à la forêt. Les aspects sociaux intangibles sont difficiles à prendre en considération dans des approches aussi normalisées que des lois et les règlements. Néanmoins, il faudra faire un important effort d'imagination pour qu'ils le soient. Nous pensons que la consultation publique devrait faire une place à ces aspects de manière très explicite. La logique utilitariste d'exploitation de la ressource forestière ne répond plus, à elle seule, aux besoins des Québécois en ce qui concerne la nature en général et la forêt en particulier. Le défi consiste à ajouter les aspects plus symboliques aux autres critères économiques et environnementaux. Nous souhaitons donc que la loi *in fine* permette l'adoption d'une position plus « humaniste » où l'économique, le biologique et le social se rencontrent de façon constructive.

Original signé

Nicole Huybens, professeure invitée au Département des sciences fondamentales de l'Université du Québec à Chicoutimi

André Bouchard, professeur titulaire au Département de sciences biologiques de l'Université de Montréal

Luc Bouthillier, professeur titulaire au Département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval